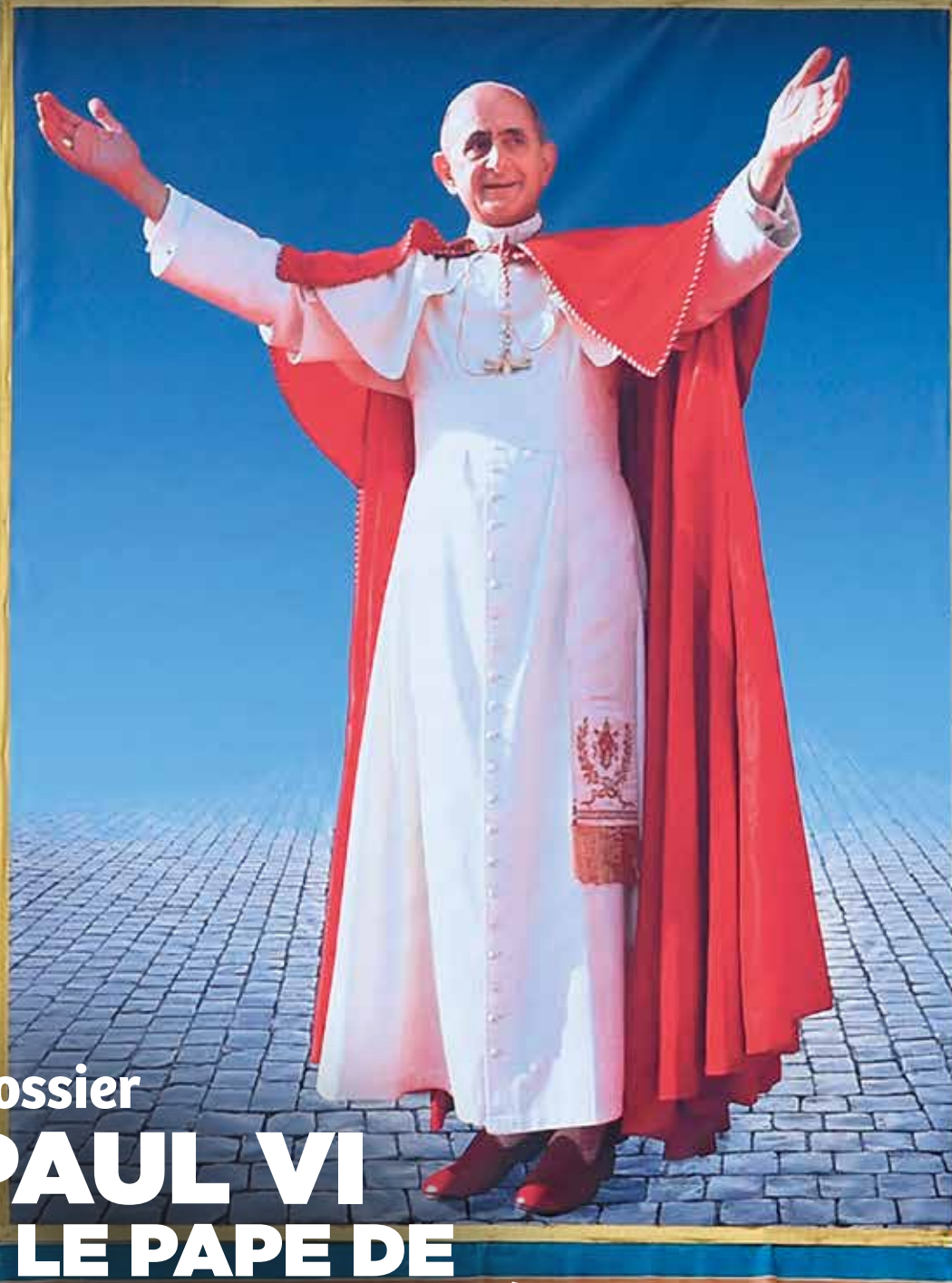


ÉGLISE

N° 301 OCTOBRE 2018

Vie diocésaine - Mensuel - 3,50 €

EN ILLE-ET-VILAINE



Dossier

PAUL VI

**« LE PAPE DE
LA MODERNITÉ »**

Paul VI adopte la fêrèle
avec un crucifix



DOSSIER

PAUL VI « LE PAPE DE LA MODERNITÉ »

Le 14 octobre prochain, le pape François canonisera Paul VI au milieu du Synode des évêques sur les Jeunes à Rome. Un « grand Pape de la modernité », comme le qualifie le pape François, qui a non seulement mené le concile Vatican II à son terme mais aussi travaillé à la mise en œuvre des prescriptions conciliaires, dans cet esprit de réconciliation de l'Église avec le monde. Homme de dialogue, réformateur, il pose les bases de l'Église actuelle. Le pape François - comme Jean-Paul II et Benoît XVI - ne cache pas sa filiation intellectuelle avec Paul VI dont certaines encycliques ou exhortations apostoliques trouvent leur écho dans les siennes, à l'exemple de *Evangelii nuntiandi* (1975) qu'il considère comme « le document pastoral le plus grand écrit à ce jour ».

Redécouvrons ce Pape que l'Église nous donne en exemple de sainteté, par l'évocation rapide de sa vie et un focus sur la réforme liturgique ainsi que les encycliques *Populorum progressio* et *Humanae vitae*.

Dossier réalisé par Marie-Christine Train

L'ITINÉRAIRE DE GIOVANNI BATTISTA MONTINI

Difficile de broser la vie de ce saint qui a traversé une grande partie du XX^e siècle et a été étroitement mêlé aux événements historiques et ecclésiaux les plus importants de l'époque. Quelques éléments sont ici évoqués.

L'ENFANCE À BESCIA

Giovanni Battista Montini naît le 26 septembre 1897 à Concesio près de Brescia, (Italie du Nord) dans une famille de notable. Son père, médecin, devient directeur du journal catholique local et entre en politique dans cette période où le nouvel État confisque les États pontificaux. La scolarité de Giovanni Battista

est décousue, en raison de sa santé fragile ; il passe et obtient son bac en candidat libre en 1916. Il rentre au séminaire de Brescia avec un régime spécial d'enseignements compte tenu de sa santé. Il lance une revue *La Fionda* dans laquelle des jeunes catholiques s'expriment. En mai 1920, il est ordonné prêtre. Il fait inscrire sur son image d'ordination la phrase de Pie X : « Accordez ô mon Dieu que tous les esprits s'unissent dans la vérité et tous les cœurs dans la charité. » L'évêque de Brescia ne lui confie pas de paroisse, il l'envoie étudier à Rome à la Grégorienne.

À ROME

Il entre à l'Académie pontificale ecclésiastique. En 1923, après l'obtention d'un doctorat en droit canonique, il est nommé assistant à la nonciature de Varsovie. À son retour, il devient aumônier de la branche romaine de la fédération des étudiants catholiques la FUCI, puis aumônier national, un poste qui mêle réflexions spirituelles et dimensions politiques, ce qui répond à ses aspirations. Il est assez favorable à un engagement clair des catholiques dans le débat public - le fascisme s'installe en Italie. Il gravit les échelons de la Curie. Mais c'est sa charge d'aumônier national des étudiants qui le stimule le plus, conseillant aux autres aumôniers « non tant de prêcher que de converser : dialogue fraternel, profondément convaincu non académique ou rhétorique... »⁽¹⁾. Des méthodes qui ne plaisent pas au sein de la Curie : il est démissionné en 1933. Il en est très affecté.

UN PROCHE DE PIE XII

En 1937, il est promu Substitut aux affaires ordinaires, devenant un des plus proches collaborateurs du pape Pie XI et de son secrétaire qui n'est autre que le cardinal Pacelli, futur Pie XII. Il se retrouve plus exposé et l'on commence à

« **L'éternel réformisme chrétien** [...] est l'attitude du chrétien que ne se déclare jamais satisfait des conditions dans lesquelles vit le monde [...] ; et qui désire ardemment l'efficacité du bien, la nouveauté de l'amour. » Cardinal Montini, discours à Milan, 1954 (in Xenio Toscani (dir.), *Paul VI, la biographie*, Salvator, 2015, p. 300).



Le cardinal Montini

reconnaître ses qualités intellectuelles et politiques. Il est au cœur du système diplomatique du Vatican durant la seconde guerre mondiale. Bien qu'allergique au régime fasciste, Montini adhère à la politique officielle de neutralité défendue par Pie XI et Pie XII et n'aura de cesse de défendre Pie XII régulièrement accusé de complaisance. Il s'impliqua énormément pendant la guerre : « Il était l'âme du Corps Diplomatique, que ce soit à l'intérieur ou au dehors du Vatican. Il travaillait sans relâche en faveur de la paix. »⁽²⁾ (Mgr Clarizio, secrétaire personnel de Mgr Montini).

LA PÉRIODE MILANAISE

L'influence grandissante de Montini, son ouverture aux courants théologiques novateurs, son caractère audacieux, tranchent avec les courants conservateurs qui dominent la Curie. En 1954, Pie XII le nomme archevêque de Milan. De cet exil forcé se révélera un sens étonnant de la pastorale. Il lance en 1957 la « Mission de Milan », conscient de la déchristianisation de cette région industrielle : 1 288 prédicateurs sont envoyés à la rencontre de la population. Sa pastorale ordinaire est organisée sur trois clés de voûte : la liturgie - dont il cherche à faire comprendre ses rites -, la prédication et le dialogue : « Le dialogue présuppose l'égalité [...] : non pas dans la position, la préparation, dans l'autorité, l'âge, le talent ou le génie, mais dans l'amour commun de la vérité. »⁽²⁾ Octobre 1958, le Cardinal Roncalli est élu pape. Jean XXIII crée cardinal Giovanni Montini qu'il connaît bien et qu'il apprécie. Janvier 1959, à la surprise générale, Jean XXIII annonce l'ouverture du concile Vatican II. Le cardinal Montini participe à tous les travaux des congrégations générales du concile et à toutes les réunions informelles.

PAUL VI ET LA CONTINUATION DU CONCILE

Le 21 juin 1963, Giovanni Battista Montini, 65 ans, est élu pape. Il choisit le nom de Paul VI en référence à saint Paul. Dans son premier message aux cardinaux, il annonce la continuation du Concile, rappelant les objectifs : « La connaissance, ou si l'on préfère, la conscience de l'Église, son renouveau, l'unité des chrétiens, le dialogue de l'Église avec le monde contemporain. »⁽¹⁾ Paul VI s'implique fortement et installe de nouveaux paramètres : la gestion de l'assemblée et la réélaboration des textes discutés seront dirigées et établies par le Pape et la conduite des débats confiée à quatre modérateurs ; d'avantage d'observateurs laïcs ; le recours à des spécialistes de diverses questions...



Giovanni Battista
Le jour de son ordination
le 29 mai 1920

« **Paul VI a aimé son temps** : loin de le bouder, il en perçoit la grandeur, il en pressent les richesses éventuelles : son testament en célèbre la beauté et la magnificence. Il en apprécie les aspects le plus modernes : il loue le progrès, admire les inventions qui illustrent le genre humain. Cette ouverture à son temps, cette disponibilité à l'égard de ses attentes, cette attention à ses aspirations et, aux besoins nouveaux, sont des traits fortement dessinés de sa personnalité et qui marqueront son pontificat. »

(René Rémond, *Paul VI et la modernité dans l'Église*, actes du colloque de Rome (juin 1983). Publication École française de Rome, 1984, p. 858)

LE 1^{ER} PAPE PÈLERIN

Le 4 janvier 1964, Paul VI se rend en Terre Sainte, une nouveauté pour un pape depuis plusieurs siècles, expression concrète de sa volonté et des travaux de Vatican II d'ouvrir l'Église au dialogue avec le monde. Au cours de ce voyage, il rencontre Athénagoras, patriarche de Constantinople - étape historique pour l'œcuménisme - et prononce plusieurs discours en faveur de la paix, qui trouveront leur aboutissement dans le discours donné à l'ONU en 1965.

En août 1964, il publie sa première encyclique *Ecclesiam suam*, fruit de sa réflexion sur l'avenir de l'Église dans le monde contemporain et une invitation au dialogue.

LES 3^È ET 4^È PÉRIODES CONCLIAIRES

Signes importants donnés par Paul VI allant dans le sens de l'ouverture et de la simplification protocolaire, comme l'abandon de la chaise gestatoire et de la tiare, ou le nombre accru d'observateurs non catholiques (101).

Les 3 dernières constitutions sont adoptées : *Lumen gentium* (nov. 64) sur l'Église ; *Dei verbum* (nov. 65) sur la révélation divine ; *Gaudium et spes* (déc. 65) sur l'Église dans le monde.

Le 8 décembre 1965, Paul VI clôt solennellement le concile Vatican II : « Toute cette richesse doctrinale ne vise qu'une chose : servir l'homme [...] ». Il annonce la réforme de la Curie et du Saint-Office qui deviendra la Congrégation pour la doctrine de la foi et institue le Synode des évêques, dont le premier se réunira en 1967.



Paul VI est à la tribune de l'ONU en octobre 1964 pour adresser un message de paix au monde de la part de l'Église catholique et du Concile



Rencontre historique et symbolique de Paul VI et du patriarche de Constantinople Athénagoras à Jérusalem en 1964. La dernière rencontre entre catholiques et orthodoxes avait eu lieu en 1439

LA PÉRIODE POSTCONCLIAIRE

« Même dans l'Église règne cet état d'incertitude ; on croyait qu'après le Concile viendrait une journée de soleil pour l'histoire de l'Église. C'est au contraire une journée de nuages, de tempête, d'obscurité, de recherche, d'incertitude. »⁽²⁾ Paul VI exprime, ici, qu'au-delà de sa volonté de se faire le messager de paix au niveau international (guerre du Vietnam, Révolution culturelle en Chine, tensions en Afrique, au Pakistan...) - il inaugure la journée mondiale de la paix en 1968 - il doit aussi faire face, dans l'Église, au ressentiment des conservateurs et à l'insatisfaction des progressistes. Le pape a 68 ans à la fin du Concile et, malgré la fatigue, travaille à l'application des principales modalités. Il publie notamment trois nouvelles encycliques : *Populorum progressio* (mars 1967) sur le développement des peuples, *Sacerdotalis caelibatus* (juin 67) sur le célibat sacerdotal,

Le chemin vers la canonisation du pape Paul VI

Son procès en béatification a été ouvert en 1993. Le pape Benoît XVI proclame l'héroïcité de ses vertus le 20 décembre 2012 : Paul VI devient donc le vénérable Paul VI. Il est béatifié le 19 octobre 2014, par François, à l'issue du Synode sur la Famille.

Le 7 mars 2018, publication du décret reconnaissant le miracle obtenu par l'intercession de Giovanni Battista Montini. Il s'agit d'une petite fille, née en vie et en bonne santé après seulement 26 semaines de grossesse et une rupture placentaire. Alors que les médecins avaient conseillé un avortement thérapeutique, la mère était allée prier au sanctuaire de Brescia, devant une relique du pape. Rentrée chez elle, près de Vérone, avec l'image du pape contre son cœur,



elle a accouché, le jour de Noël 2014, d'une fillette aujourd'hui en bonne santé : « Cette naissance ne s'explique pas avec les canons habituels de la science », ont reconnu les médecins. Paul VI sera canonisé, par François, le 14 octobre 2018, durant le Synode des évêques sur les Jeunes à Rome.

LES RÉFORMES ET INNOVATIONS

Paul VI est considéré par certains historiens comme l'un des grands réformateurs de l'histoire de l'Église. Parmi les réformes et innovations dans les structures et la vie de l'Église, citons :

- **avril 1964** : institution de la journée mondiale de prière pour les vocations sacerdotales et religieuses
- **mai 1964** : institution de la journée mondiale des communications sociales
- **mai 1964** : institution du secrétariat pour les non chrétiens (ancêtre du Conseil pour le dialogue interreligieux)
- **septembre 1965** : institution du Synode des évêques
- **décembre 1965** : réforme du Saint-Office, qui prend le nom de Congrégation pour la doctrine de la foi
- **janvier 1967** : institution du Conseil pour les laïcs et la commission « Justice et paix »
- **décembre 1967** : Institution de la Journée mondiale de la paix
- **avril 1969** : promulgation du nouveau Missel romain
- **avril 1969** : Institution de la Commission internationale de théologie
- **mai 1971** : internationalisation de la Curie romaine : nomination pour la première fois de deux archevêques d'Afrique et d'Asie.
- **juillet 1971** : institution du Conseil « Cor Unum »
- **janvier 1972** : réforme du Collège des cardinaux (120 électeurs)
- **octobre 1974** : il place la Commission pour les relations avec les Juifs dans le Secrétariat pour l'unité des chrétiens.
- **Chemin de croix** : mars 1964 : reprend la tradition du Chemin de croix au Colisée
- **Les femmes** : 1967, nomination de la première femme cadre au Vatican ; avril 1970 : proclame les deux premières femmes docteurs de l'Église : sainte Thérèse d'Avila et sainte Catherine de Sienne.
- **Voyages** : premier pape pèlerin, Paul VI embrasse le sol en arrivant à Bogota en 1968. Ce geste, réitéré à chacun de ses voyages, sera repris par Jean-Paul II.



Un des portraits officiels du pape Paul VI

TROIS PHARES DU PONTIFICAT DE PAUL VI

Les actions et les textes qui ont marqué le pontificat de Paul VI sont multiples mais tous orientés vers l'ouverture et le dialogue de l'Église avec le monde. Nous en retiendrons trois : la réforme liturgique, fruit du Concile, pour laquelle il s'est fortement mobilisé ; les encycliques *Populorum progressio*, sur le développement des peuples, et *Humanae vitae*, sur le mariage et la régulation des naissances.

PAUL VI ET LA RÉFORME DE LA LITURGIE

La réforme de la liturgie entreprise à la demande du concile Vatican II fut d'une ampleur inégalée dans l'histoire de l'Église. Elle fut préparée en amont par ce qu'on a appelé le « mouvement liturgique » dont un des pionniers se trouve être le restaurateur de l'ordre bénédictin en France, Dom Prosper Guéranger. Ce mouvement se développa au long du XIX^e et de la première moitié du XX^e en France, en Allemagne, en Belgique et en Italie, principalement. Ses apports furent reconnus par Pie XII dans son encyclique *Mediator Dei* (1947), qui ouvrit la voie à une série de réformes dans les années 50, essentiellement autour de la célébration de la Veillée Pascale et de la Semaine Sainte. L'immense travail accompli pendant un siècle pour mieux comprendre les origines, le développement et le sens de la liturgie catholique, allait aider celui des Pères du concile Vatican II dans la rédaction du document majeur qui déterminerait la liturgie de l'Église à venir, la **Constitution sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum concilium*, premier texte publié par le Concile, le 4 décembre 1963.**

Humanae vitae (juil. 68) sur le mariage et la régulation des naissances ; mais aussi le *Credo du Peuple de Dieu* ou *Credo de Paul VI* (juin 68) pour répondre « au désarroi de beaucoup de fidèles qui s'interrogeaient sur ce qu'il fallait croire aujourd'hui, établir des points fermes et hors de discussion qui sont la substance de la foi » (Jean Danielou)⁽¹⁾.

LES ANNÉES DOULOUREUSES

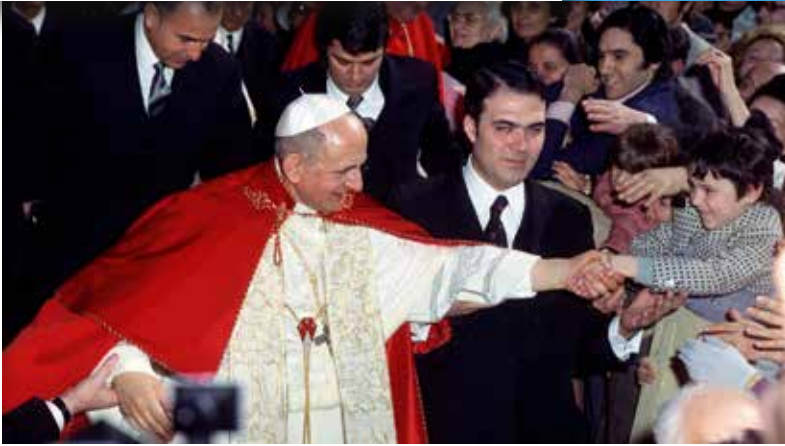
En 1970, alors que le renouveau liturgique s'exprime au travers, notamment, du nouveau *Missel Romain*, Mgr Lefebvre, opposant aux grandes décisions de Vatican II, rompt définitivement et crée la Fraternité Saint-Pie-X malgré le dialogue entretenu par le Pape. Huit ans plus tard, l'enlèvement et la mort de son ami Aldo Moro, en mars, le marquent profondément. Le 6 août 1978, Paul VI s'éteint, en la fête de la Transfiguration.

« Paul VI a vécu pleinement l'enfantement de l'Église après Vatican II, les lumières, les espérances, les tensions. Il a aimé l'Église et s'est dépensé pour elle sans réserve. Son témoignage nourrit en nous la flamme de l'amour du Christ, de l'amour de l'Église, de l'élan pour annoncer l'Évangile à l'homme d'aujourd'hui avec miséricorde, patience, courage, joie »

Pape François, discours aux pèlerins de Brescia juin 2013, Rome.

(1) Christophe Henning, *Petite vie de Paul VI*, DDB, 2014

(2) Xenio Toscani (dir.), *Paul VI, la biographie*, Salvator, 2015



Paul VI à la rencontre de pèlerins sur la place Saint-Pierre à Rome en 1972

La Constitution donnait les principes généraux pour la réforme de la liturgie, qu'il fallait à présent mettre en œuvre. À cette fin, Paul VI mit en place le *Consilium*, un groupe d'évêques du monde entier, appuyé de diverses commissions d'experts et de théologiens. Tous les aspects de la liturgie de l'Église furent examinés. On retient souvent surtout la réforme du Missel Romain (1969), mais ce sont aussi tous les autres rituels pour la célébration des sacrements qui furent revisités, de même que la célébration de l'Office Divin, qu'on appellerait désormais la Liturgie des Heures.

Cette réforme, on le sait, fut reçue de manière diverse dans l'Église. Certains l'accueillirent avec joie et dans la foi, d'autres trouvaient qu'elle n'allait pas assez loin, d'autres encore qu'elle reniait l'héritage sacré de la liturgie catholique latine jusqu'alors en usage. C'est chez ces derniers que la réaction fut la plus virulente. Les cardinaux Ottaviani et Bacci n'ont pas hésité à écrire au Pape pour lui faire part des « témoignages innombrables et quotidiens » de la « crise de conscience torturante » vécue par « la meilleure part du clergé » devant une réforme de la messe qui « s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée lors de la 22^e session du concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du mystère. »⁽¹⁾ De là à accuser Paul VI d'hérésie, il n'y avait qu'un pas...

On affirma que la réforme de la liturgie avait échappé des mains du pape, qu'il n'avait fait que la suivre de loin, s'étant finalement laissé dépasser par des groupes d'experts qui auraient imposé à l'Église une réforme à leur goût, sans légitimité réelle. **Rien n'est plus faux.** Il suffit de lire l'œuvre magistrale d'Annibale Bugnini, *La réforme de la liturgie (1948-1975)*, pour s'en convaincre. Le secrétaire du

«ô Seigneur, fais que ma foi soit joyeuse et qu'elle donne paix et allégresse à mon esprit, le rende capable de prier avec Dieu et de converser avec les hommes, de telle manière que transparaisse dans le langage sacré et profane la béatitude intérieure de son heureuse possession;»

Paul VI, *Credo du Peuple de Dieu*, 1968

Consilium y montre combien Paul VI a suivi de très près les travaux de la réforme liturgique :

« Si jamais un pape a consacré toutes ses forces à un travail spécifique, ce fut Paul VI à l'égard de la liturgie. Dans les pages qui suivent, j'ai voulu manifester cette réalité et contredire ceux qui, par ignorance ou légèreté, ou encore par esprit critique ou plein de préjugés, ont affirmé - et sans doute pensent encore - qu'une poignée d'esprits faux auraient imposé au pape leurs idées. Le pape a tout vu, tout examiné et tout approuvé.

Combien d'heures ai-je vu passer avec lui, le soir, en étudiant de nombreux dossiers, souvent épais, empilés sur son bureau ! Il lisait et considérait, ligne par ligne, mot par mot, annotant tout en encre noire, rouge ou bleue, critiquant si nécessaire, avec sa dialectique capable de réduire dix questions à un seul point.⁽²⁾ »

Paul VI s'est impliqué profondément dans la réforme liturgique, n'hésitant pas à intervenir directement pour répondre aux questionnements qu'elle pouvait susciter :

« Si dans le nouveau rite vous trouvez en plus grande lumière le rapport entre la liturgie de la Parole et la liturgie proprement eucharistique, la seconde constituant comme la réponse réalisatrice de la première (cf. Bouyer), ou si vous observez combien est exigée dans la célébration du sacrifice eucharistique la participation de l'assemblée des fidèles qui, à la messe, sont et se sentent pleinement "Église", ou bien si vous voyez illustrées d'autres caractéristiques merveilleuses de la messe, ne croyez pas que c'est l'altération de l'essence authentique et traditionnelle ; sachez plutôt apprécier comment l'Église, par ce nouveau langage qu'elle répand, désire donner une plus grande efficacité à son message évangélique, et veut d'une manière directe et pastorale le rendre plus proche de chacun de ses fils et de tout l'ensemble du Peuple de Dieu.⁽³⁾ »

Alors que le bienheureux Paul VI est canonisé, nous rendons grâce pour le service qu'il a accompli afin que le peuple de Dieu tout entier entre dans « une participation pleine, consciente et active » (SC 14) à la liturgie, accueillant en elle la présence du Christ, unique Grand Prêtre, qui vient réaliser la communion entre Dieu et les hommes.

P. Philippe Hébert

Responsable de la pastorale Liturgique et sacramentelle

(1) A. Ottaviani, A. Bacci, Bref examen critique du « Novus Ordo Missae », *Il Messagero*, 30 octobre 1969 ; in A. Bugnini, *La réforme de la liturgie (1948-1975)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, p.308.

(2) A. Bugnini, op. cit., p.18-19.

(3) Paul VI, Catéchèse du 19 novembre 1969.

POPULORUM PROGRESSIO (1967)

L'appel de Paul VI pour un développement humain intégral

Cette encyclique de Paul VI fait partie des documents majeurs offerts à la réflexion du monde contemporain.

À une époque de croissance économique soutenue, mais qui allait de pair avec un accroissement des inégalités notamment au niveau international, Paul VI a su mettre en rapport la mondialisation des relations entre les hommes et la communion universelle qu'ils sont appelés à réaliser et qui entre dans le dessein même de Dieu.

À partir des apports de l'anthropologie théologique de *Gaudium et Spes*, l'Église « experte en humanité » propose une vision globale de l'homme et de l'humanité

à partir de laquelle Paul VI déduit les conditions nécessaires à l'épanouissement humain et donc la forme du développement requis : « Le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout l'homme, et tout homme. » (PP §14)

Dans le cadre du développement intégral qu'il envisage, Paul VI mentionne notamment les questions liées à l'éducation et l'alphabétisation (PP §35), à la famille (PP §36), à la culture (PP §40.73), et à la dimension spirituelle de l'homme (PP §10.42). Mais il insiste particulièrement aussi sur les questions matérielles et économiques finalement décisives pour le développement réel de toutes ces composantes.

Au sein de la société, Paul VI affirme l'importance de la dimension personnelle du développement humain : « Chacun demeure l'artisan principal de sa réussite comme de son échec. » (PP §15) Comme ses prédécesseurs, il souligne donc la primauté de l'individu sur la société et la responsabilité personnelle de chacun, écartant implicitement les réponses qui mettent d'abord l'accent sur la communauté et explicitement toutes doctrines sociales délibérément matérialistes et athées (PP §39).

« Le développement intégral de l'homme ne peut aller sans le développement solidaire de l'humanité. » (PP §43) Et, pour Paul VI ce devoir requiert trois traits principaux : un devoir de solidarité en particulier dans la lutte contre la faim, en soulignant ainsi l'importance d'organismes internationaux déjà opé-



En 1964, Paul VI reprend la tradition du Chemin de Croix au Colisée

«L'effort pour annoncer l'Évangile aux hommes de notre temps, exaltés par l'espérance mais en même temps travaillés souvent par la peur et l'angoisse, est sans nul doute un service rendu à la communauté des chrétiens, mais aussi à toute l'humanité.»

Paul VI, *Evangelii nuntiandi*, 1975.

rationnels tel que la FAO ou la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement) ou comme en France le CCFD créée en 1961 ; un devoir de justice portant principalement sur la réforme des relations internationales pour lutter contre les dysfonctionnements d'un marché laissé à la seule règle du libre-échange (PP §58) ; et enfin un devoir de charité particulièrement vis-à-vis des travailleurs immigrés et étudiants étrangers dans leur pays d'accueil (PP §67-69).

Toutes ces indications qui tracent des perspectives concrètes pour le développement intégral de notre humanité permet à Paul VI de conclure son encyclique par une phrase devenue célèbre : **« Si le développement est le nouveau nom de la paix qui ne voudrait pas y œuvrer de toutes ses forces ? ».**

Père Olivier Le Page

Prêtre du diocèse de Coutances et Auranches, professeur au Séminaire Saint-Yves



HUMANAE VITAE (1968)

« La présentation positive de la moralité conjugale par rapport à sa mission d'amour et de fécondité » Paul VI

1956, le Dr Pincus met au point une pilule contraceptive. 1967, la contraception hormonale est légalisée en France. Question : ce qui peut se faire techniquement et légalement est-il pour autant moral ? **Des couples s'interrogent et espèrent un éclairage.** En 1963, le pape Jean XXIII crée une commission pour cela. Son successeur, Paul VI, la reconduit et l'élargit, tout en décidant de se réserver la réponse pour l'après Concile.

Ce n'est qu'en 1968, le temps de mûrir la réflexion, qu'il y parvient avec l'encyclique *Humanae vitae*. **En pleine révolution sexuelle, la position d'*Humanae vitae* étonne énormément.** Paul VI n'a jamais fait mystère que ce fut



Paul VI au balcon de ses appartements au Vatican pour l'Angelus.

avec ce document qu'il a le plus éprouvé le poids de sa charge. Son défi, pour reprendre des mots de l'audience du 31 juillet 1968: ne tomber ni dans « une condescendance facile aux opinions courantes », ni dans « une sentence [...] qui soit arbitrairement trop grave pour la vie conjugale. »

Plutôt que de poser un arbitrage en surplomb entre admirateurs d'une position qualifiée de prophétique d'une part (du pape Benoît XVI à la féministe Lucetta Scaraffia, d'Emma Fattorini pour les colonnes de *Libération* du 25 avril 2008 au pape François), et opposants déçus par une parole qui leur paraît trop verticale d'autre part, il semble bon et sage d'en revenir au texte lui-même. **Il faudrait s'arrêter en détail sur ses forces et faiblesses afin de nous laisser enseigner** par les unes comme par les autres, convaincus que Dieu accompagne son Église en toute chose pour la conduire sur un juste chemin.

Soulignons d'abord comme une force l'inscription d'*Humanae vitae* dans le droit fil du concile Vatican II. Alors que jusque-là la finalité première de l'acte conjugal résidait dans la seule procréation, *Humanae vitae* reprend de *Gaudium et Spes* l'affirmation que **l'union sexuelle des époux présente en réalité une double signification, procréative et unitive**, parce que la fécondité est indissociable du renforcement de l'union des époux. De ce fait, *Humanae vitae* n'est pas un anathème contre la régulation des naissances, mais il y est question de paternité et maternité responsables. Pour vivre cette responsabilité de la manière la plus humanisante, *Humanae vitae* indique aux couples la voie de la régulation naturelle des naissances.

Du côté des faiblesses, la plus problématique était bien perçue par Paul VI: ce texte très bref, basé sur l'argument traditionnel et valable, mais souvent peu compris, de la loi naturelle, ne parvient pas à toucher suffisamment en profondeur pour emporter l'adhésion de la plupart des couples dans la pratique. Ici apparaît un conflit d'interprétation. **Une interprétation erronée**

Faire découvrir *Humanae vitae* dans le cadre de la préparation au mariage: mission impossible?

Notre génération (nous nous sommes mariés en 1977) a plus entendu parler des réactions polémiques liées à la parution de l'encyclique *Humanae vitae* qu'elle ne l'a lue. Dire que la réception d'*Humanae vitae* a été problématique est un euphémisme. Seuls les passages traitant de l'interdiction des moyens de contraception ont été retenus, au détriment des **31 paragraphes concernant la « pédagogie de l'amour »** et des passages – si modernes pour l'époque – sur **la paternité responsable** qui donnait un cadre humanisant à la sexualité dans le couple.

S'il est encore très difficile aujourd'hui dans le cadre de la préparation au mariage de se référer à *Humanae vitae* devant des fiancés qui restent souvent façonnés par des a priori définitifs constamment relayés par les médias, il est en revanche possible d'en déployer certains thèmes en faisant le détour par *Amoris laetitia* (« *La Joie de l'amour* »)! En effet, dans son encyclique, le pape François **fait référence explicitement**

à plusieurs passages d'*Humanae vitae*. Il reprend avec force de nombreuses affirmations du pape Paul VI concernant le thème de la sexualité et de l'ouverture à la vie. Il fustige la sexualité dépersonnalisée, « affectée par de nombreuses pathologies » (§ 153). La sexualité peut devenir source de souffrance et de manipulation. Même dans le mariage, elle court parfois le risque d'être déshumanisée parce qu'il est possible, de manière insidieuse, d'y exercer un pouvoir sur l'autre.

Le pape François comme le pape Paul VI en son temps invite les époux au dialogue respectueux. Au-delà des péripéties qui ont accompagné sa publication, l'enseignement d'*Humanae vitae* retrouve une nouvelle actualité par le biais d'*Amoris laetitia* qui est une réflexion très concrète et très profonde sur la réalité de l'amour dans toutes ses dimensions.

Jean-François et Marie-Christine Pasturel, délégués diocésains à la Pastorale familiale



Fascicule ajouté dans les missels en 1965 donnant les modifications apportées à l'ordinaire des messes suite aux orientations du Concile

croit que l'Église oppose le naturel à l'artificiel comme par hostilité de principe à tout progrès scientifique. Mais en ce cas elle interdirait le recours à tout médicament; ce qu'elle ne fait pas, y compris pour un traitement hormonal (HV15).

Une interprétation courante reçoit *Humanae vitae* comme une loi qui voudrait imposer à la raison humaine de contraindre son génie dans les limites des lois biologiques. Une interprétation plus subtile comprend *Humanae vitae* comme un chemin invitant à ce que la raison humaine se déploie en **se mettant délibérément à l'écoute des rythmes biologiques** en ce qu'ils participent d'un langage du corps à même d'aider les époux à développer l'un par l'autre leur être corporel et spirituel. Interprétation trop subtile? À l'heure des appels à une écologie humaine intégrale elle mérite pourtant une attention à la fois réaliste et hardie.

P. Guillaume Danno
professeur au Séminaire Saint-Yves